

Renseignements :

ERAGE
Maison de l'Avocat
17 bis place du Chapitre
BP 2044
51072 REIMS
Tél. 06 82 63 39 18
champagne-ardenne@erage.eu

Durée

6:00 heures

Spécialisation(s)

- Droit du travail
- Droit de la sécurité sociale et de la protection sociale
- Droit pénal

Niveau(x) :

2. Approfondissement

Évaluation : fiche d'évaluation à l'issue de la formation



Date

Vendredi 8 février 2019

Horaires

De 9 h 30 à 12 h 30
Et de 14 h à 17 h

Lieu de la formation

Hôtel Ibis
Rue Louise Michel – 08000 VILLERS SEMEUSE

Intervenant(s) :

Me Romain HERVET, Avocat au Barreau de Paris, Cabinet Michel Ledoux & Associés

Prérequis : Connaissance de base de la spécialisation ciblée

Méthode pédagogique : Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges,...)

Support remis : Dossier pédagogique PDF, élaboré par les intervenants

Objectif de la formation :

Mesurer les enjeux d'une bonne gestion de ses accidents du travail et maladies professionnelles sur ses cotisations et sa responsabilité civile et pénale.

Programme :

INTRODUCTION

PARTIE 1 : AT-MP, un risque financier a deux facettes

Le risque de faute inexcusable : comment se défendre ?

Les incidences financières des AT-MP

PARTIE 2 : AT-MP, un risque pénal

Comprendre le déroulement d'une poursuite pénale : retour d'expérience

Cerner les contours d'une responsabilité pénale accrue

Prévenir le risque pénal : les bonnes pratiques

CONCLUSION : Bilan de la formation

A retourner à :

ERAGE
Maison de l'Avocat
17 bis place du Chapitre
BP 2044
51072 REIMS
Tél. 06 82 63 39 18
champagne-ardenne@erage.eu

Date

Le 8 février 2019

Horaires

9h30-12h30 et 14h-17h

Durée

6:00 heures

Lieu de la formation

Hôtel IBIS
Rue Louise Michel
08000 VILLERS SEMEUSE



Niveau

2. Approfondissement

Spécialisation

- Droit du travail
- Droit de la sécurité sociale et de la protection sociale
- Droit pénal

Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

Formation limitée à :

30 personnes

Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

Modalités de règlement

Paiement par chèque à l'ordre de l'ERAGE
(1 chèque par participant)

Renseignements sur le participant

Civilité :

Nom :

Prénom :

Barreau :

Cabinet ou structure:

Adresse :

Tél. : Case Palais :

E-mail :

Jeune Barreau (moins de 2 ans d'exercice) Année prestation serment

Profession : Avocat Libéral Avocat Salarié Magistrat Juriste

Autre, précisez

ERAGE organisme de formation N° 42670280867

Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été émargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées.

Cette formation est susceptible d'être prise en charge par le FIFPL ou Actalians, sur demande préalable auprès des organismes, en fonction de votre dossier individuel.

Les données à caractère personnel collectées par le présent formulaire font l'objet d'un traitement automatisé par l'Ecole Régionale des Avocats du Grand Est à des fins de gestion administrative et pédagogique. Conformément aux dispositions du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et d'effacement concernant vos données, que vous pouvez exercer en nous adressant votre demande à l'adresse dpo@erage.eu, assortie d'une pièce d'identité. Pour toute information complémentaire concernant notre politique de protection des données à caractère personnel, nous vous invitons à consulter cette dernière sur notre site internet : www.erage.eu.

Fait le à

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

Signature et cachet

Coût de la formation :

Avocat et autre public :	210 €/jour
Avocat 2 premières années d'exercice :	150 €/jour